TOTALITARISME ! II

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Depuis les récentes et dernières publications de MédiaChartres, et surtout, face aux « *inattendues* » et nombreuses révélations spontanées les concernant, nous vous donnons rendez-vous le :

lundi 4 Novembre

La rédaction

Suite de l'étrange affaire judiciaire de l'ex-référent, de l'association Anticor, pour le département d'Eure et Loir (28).

MédiaChartres, à l'énoncé du verdict du procès en date du **07 derniers,** à contacté l'intéressé par téléphone, afin de refeuillir sa réaction et de la suite qu'il souhaite (éventuellement) donner à un… ***obscure imbroglio, politico/financier.***

Avec sérieux et humour (…) c'est ici https://www.facebook.com/reel/152319333499

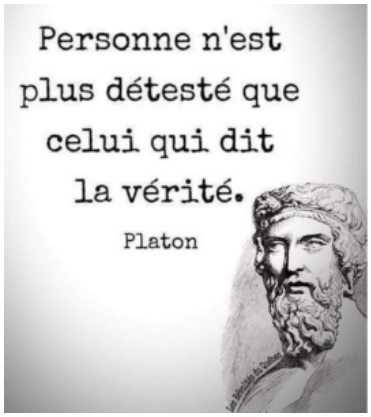

Pour rappel : *voici (en partie) se que le maire de Chartres, reproche au référent d'***Anticor** !

: https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/

: https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/

: https://mediachartres.fr/2022/01/16/le-pantouflage/

: https://mediachartres.fr/2021/10/18/un-vent-de-justice/

: https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/

– Un panel d’articles choisit parmi les nombreuses enquêtes, réalisées par les équipes d’investigation, de **MédiaChartres**, toutes ont un point commun… la justice, et plus précisément le **TGI de Chartres**, décrié comme un lieu ou les verdicts ne seraient pas toujours rendus avec « **innocence « et « impartialité » ?** mais influencé […], par des personnes extérieurs (réseaux, clubs, confréries, parquet, magistrats-ex-honoraire, politiques) ?

Exemples des plus criants, les affaires : de pédophilies, de maltraitances, de placements et de gardes d’enfants chez leurs bourreaux https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/

Symboles de reconnaicances des pédophiles

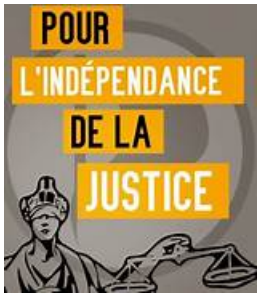

Il y a des années, que l'on parle de « **la séparation des pouvoirs** » (politique/justice), il semble pourtant aujourd'hui que ce microcosme s'entend plutôt bien, ***quand il y tire avantage (s)***.

L'ex-référent Anticor, nous avoue ne pas avoir été surpris par la décision à son égard, « je savait dès mon arrivée, en constatant l'absence des avocats des parties civile, que la messe était dîtes » l'énoncé du verdict a confirmé ma supposition. Un **procès purement politique** qui réussit le tour de passe-passe de réduire (provisoirement) au silence, un « **fouille m…..e** » bien trop perspicace dans sa fonction et beaucoup trop bavard, le maire n'était pas habitué à ça et… ne le supporte pas.

Il fait déposer deux plaintes pour « **chantage** » par ses employés (direct ou indirect), et pour accentuer le rapport de force, s'arrange avec son ami Procureur (de l'époque) pour faire réaliser une audition à… **Orléans** ? , **l'avocat général** évoquant au cour du procès un manque de « **spécialiste** » **au commissariat de Chartres** (les intéressés apprécieront, où pas ?).

INFO PLUS : depuis les deux dépôts de plaintes, le **Directeur de cabinet du maire, a été promu « Directeur de la communication** » de l'ensemble des magazines édités par Chartres et l'Agglomération, certainement le plus qualifié de tous pour ce poste ?, qu'il a de suite accepté en qualité de « **bénévole** » (humour) !

Le maire de la commune de Lèves et Vice-président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, a hérité de providentielles « grosses subventions », pour réaliser des travaux, **accordées par… Chartres Métropole à sa commune […]**

1/ Témoin à la moralité, irréprochable : https://www.lechorepublicain.fr/leves-28300/actualites/deux-non-lieux-et-un-renvoi-devant-le-tribunal-pour-remi-martial-maire-de-leves_14088102/

2/ Une justice pleine de compassion (dans certains cas) : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/la-condamnation-de-remi-martial-maire-de-leves-est-confirmee-en-appel-mais-la-sanction-est-allegee_14374411/

3/ Un passage « obligé » pour asseoir sa notoriété : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/politique/remi-martial-president-du-groupe-majoritaire-au-conseil-departemental-d-eure-et-loir-travailler-sur-un-projet-commun_13930736/

Preuve que la dévotion et la fidélité, sont toujours payantes, avec certaines personnes.

Mais mauvaise nouvelle pour la « **triade** » locale, **l'Association Anticor a récupéré son agrément**, et **un nouveau référent pour le 28,** devrait être nommé, il va de soit que son prédécesseur tiendra les dossiers, à sa disposition, des ***nuits banches*** pour certains-nes, en perspective, mais pas que !

De continuer, « les principales pièces visant à prouver son innocence, remises à son Avocat, ont toutes disparues, lors du procès (imprimés où enregistrements, des **preuves irréfutables** qui ont toutes été soigneusement écartées **par qui ?**), des pièces essentielles pourtant censées figurer au dossier ? remplacées par « **d'utiles questions** » comme; celles portant sur… son état de santé physique générale ?

La main courante déposé par ses soins, au **commissariat de Chartres, avant les dépôts de plaintes des deux sbires du maire de Chartres** et suite à **l'agression de ce derniers à son encontre** avec menaces physique sur sa personne, et ou figure cette phrase « ***ont va bien s'occuper de vous*** » ?, à elle aussi disparu (et pour cause…) ! Il est également fait allusion, sans aucune preuve, à l'utilisation « **d'un brouilleur d'ondes**« , **mais alors (question), comment le Dircab du maire a t'il réussi à enregistrer ?**

La peur d'éventuelles représailles, à poussé les plaignants à une surprenante demande au **TGI**, qu'il lui soit **INTERDIT** (durant 5 ans) de porter une arme où considérée comme tel (?) Pour lui et l'**article 11 de la Constitution de la République française**, ***la parole et les écrits sont les meilleurs armes***,

interdiction d'être **référent Anticor** durant le même laps de temps (alors que sa lettre de démission **LR/AR** datée du **04/07/2023**) **devait en pratique (elle aussi) figurer au dossier** (?), également condamné à verser des indemnités financières aux 2 plaignants, alors même, que sa situation financière à été divulguée publiquement, y compris à la presse locale, (ne manquait plus, que la fanfare et les majorettes) par le **TGI** et donc, connue (sans contestation possible), **connue des Juges et assesseurs** ?

Autant de zones d'ombres et de dérapages, dans un procès hors du commun, et d'après les sources de **MédiaChartres**, le maire aurait de « **très bons contacts** » (grâce à un Directeur de lieux culturel de la ville), avec la **cour d'appel de Versailles** (sans parler des pantouflards). CQFD

L'ex-référent **Anticor** garde une détermination sans faille, il rappel que **Chartres est le berceau de la résistance en France** grâce au courage exceptionnel d'un homme **– Jean Moulin-,** il souhaite perpétuer son exemple en prenant le statut de » **lanceur d'alerte**« pour continuer ses combats, comme d'autres avant lui (voir ci-dessous).

Une liste, non exhaustive : (cliquer sur les Noms des affaires en **bleu,** pour en savoir plus)

Julien Assange « **à créé Wikileaks**« , **Daniel Ellsberg** « **Pentengon Papers**« , (**en France**) : **Olivier Marleix** » **vente d'Alstom** » **Denis Robert** « **Clearstream**« , **Irène Franchon** « **scandale du Médiator** » **Olivier Thérondel** « **affaire J. Cahuzac**«

Les lanceurs d'alerte, ont fait gagner un temps précieux à la justice, et méritent un minimum de reconnaissance, ils peuvent désormais compter sur de nombreux soutiens.

https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20(ASLA)%20est%20n%C3%A9e%20en

En France, la loi « **Sapin** » et « **Sapin II** » a renforcé le statut des lanceurs d'alerte.

Au Sénat :

https://www.defenseurdesdroits.fr/la-protection-des-lanceurs-dalerte-en-france-rapport-bisannuel-2022-2023-697#:~:text=Le%20D%C3%A9fenseur%20des%20droits%20publie%20tous%20les%20deux

https://www.senat.fr/lc/lc312/lc312.html

L'ex-référent Anticor, est adepte de la **philosophie Asiatique**, et des citations qui l'illustre!

Vouloir donner des leçons de civisme et de démocratie, aux pays totalitaires est une bonne chose, mais la France, en soutenant la gangrène politique, ne ferait-elle pas mieux de commencer à faire appliquer et respecter sa constitution ?

Et de rappeler à tous : https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=%27article+11+de+la+D%c3%a9claration+de+1789&mid=E53809499014C0B48E62E53809499014C0B48E62&cvid=E61CCBE714F2457A9CECAB27901715549&FORM=VIRE

Martine Leroy

TOTALITARISME !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Suite de l'étrange affaire judiciaire de l'ex-référent, de l'association Anticor, du département d'Eure et Loir (28).

MédiaChartres, à l'énoncé du verdict du procès en date du **07 Octobre,** à contacté l'intéressé par téléphone, afin de

recueillir sa réaction, des suites et du retentissement médiatique, qu'il souhaite (éventuellement) donner à cet ***obscure – imbroglio politico/financier –***

Un résumé, avec sérieux et humour (…) c'est ici https://www.facebook.com/reel/152319333499

Citation de Louis Pasteur, sur la vérité :

"Il ne suffit pas de connaître la vérité, il faut encore la proclamer."

MAIS ATTENTION !

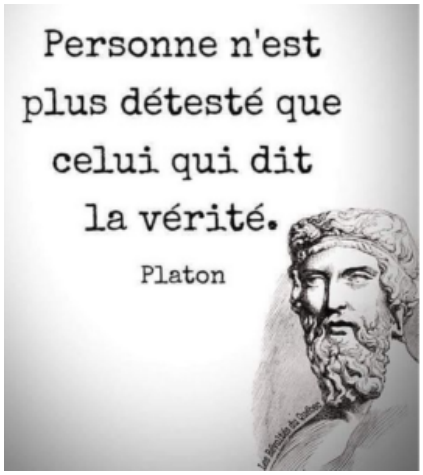

Pour rappel : ***voici (une partie) des reproches du maire de Chartres, faites au référent d'Anticor,*** **et l'explication « *logique* » de ce qui lui vaut aujourd'hui, une condamnation.**

Des sujets, qui auraient dû en principe, interpeller les Juges du TGI de Chartres, mais … ?

: https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/

: https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/

: https://mediachartres.fr/2022/01/16/le-pantouflage/

: https://mediachartres.fr/2021/10/18/un-vent-de-justice/

: https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/

– Un panel d'articles parmi les nombreuses enquêtes, réalisées par les équipes d'investigation, de **MédiaChartres**, toutes ont un point commun… la justice, et plus précisément le **TGI de Chartres**, souvent décrié comme un lieu ou les verdicts ne seraient pas toujours rendus avec « **innocence « et** « **impartialité** » mais, influencé de l'extérieurs (réseaux, clubs, confréries, parquet, magistrats-ex-honoraire, politiques) ?

Exemples des plus criants et effrayants, **les affaires : de pédophilies, de maltraitances, de placements et de gardes d'enfants chez leurs bourreaux : https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/**

Symboles de reconnaicances des pédophiles

cela doit, impérativement cesser, et

TOUT DE SUITE

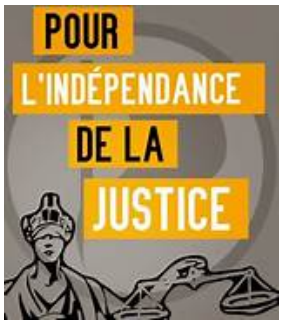

Il y a des années, que l'on parle de (cliquer) « **la séparation des pouvoirs** » (politique/justice), il semble pourtant aujourd'hui que ce « **microcosme** » s'entend plutôt bien… ***quand il y tire avantage (s)***.

L'ex-référent Anticor (70 ans) **nous avoue ne pas avoir été surpris par la décision à son égard**, car il savait dès son arrivée au tribunal, en constatant l'absence des avocats des parties civiles, que la messe était dite, l'énoncé du verdict a confirmé son analyse. Un **procès politique à charge,** qui réussit le tour de passe-passe de réduire (**provisoirement**) au silence, un « **fouille m…..e** » bien trop sérieux et perspicace dans sa fonction et beaucoup trop bavard, **et ça, le maire procédurier, ne le supporte pas**« **.**

Déroulement : Angoissé, le maire fait rapidement déposer deux plaintes pour… « **chantage** » par ses employés (direct ou indirect), et pour accentuer un peut plus le rapport de force, s'arrange avec le Procureur (**de l'époque**) pour faire réaliser une audition à… **Orléans** ? , **l'avocat général** évoquant ce « **détail** » de procédure, l'a expliqué par un manque de « **spécialiste** » **au commissariat de Chartres** » (les intéressés apprécieront !).

Deux plaintes, qui seront « **traitées** » en **priorité absolue dans un délai record,** alors que d'autres se perdent dans la nature, ou mettent deux ans (voir plus) avant d'être, soit : classées sans suite, où d'emprunter un omnibus vers un tribunal.

INFO PLUS : l'ex référent **Anticor** qui a le sens de l'anticipation, **c'était pourtant entretenu avec le nouveau**

Procureur (**M. Chevalier**) **dès son arrivée**, lors d'une audience pour (très justement) lui faire part des **énormes problèmes qu'il rencontrait avec la mairie, et de ses nombreuses inquiétudes, suspicions (et plus) concernant** : les annexes (sem, spl, semop et autres), **ainsi que**: l'attribution de marchés publics, subventions, appels d'offres, dossiers brûlants « Oxygène » « Eiffage » « Cœur de ville » et d'autres, achats/ventes/reprises de biens publics et de promotions immobilières, des lois ORI sur la ville, conflits d'intérêts, d'attributions/transferts de permis de construire/démolitions (amiante en première ligne), d'avantages/faveurs, interventions dans des dossiers judiciaire concernant des proches/maires/adjoints/amis-es, transactions et répartitions de fonds suspects, trafics de drogues, prostitution, entorses où d'abus de, biens sociaux/à la fonction/ à la probité/ à la loi, abus d'autorité, etc. **20** longues années (**11** pour **Anticor**) à accumuler des dossiers (et preuves), **pas seulement de simples conjectures.**

A NOTER : Depuis les deux dépôts de plaintes. **1**/ le **Directeur de cabinet du maire, a été promu « Directeur de la communication** » de l'ensemble des magazines édités par **Chartres et l'Agglomération,** certainement le plus qualifié de tous pour ce poste ?, qu'il a de suite accepté en qualité de « **bénévole** » (…)

2/ Le maire de la commune de *Lèves* et Vice-président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, **a « hérité » de providentielles** « **grosses subventions**« , (pour réaliser des travaux où projets, près de **5 M€**), **accordées par…**(**ici**) ***Chartres Métropole,*** **à sa commune […]**

Parutions de la Presse locale : (archives **MédiaChartres**)

1/ Un témoin à la moralité, irréprochable (…) : **https://www.lechorepublicain.fr/leves-28300/actualites/deux-non-lieux-et-un-renvoi-devant-le-tribunal-pour-remi-martial-maire-de-leves_14088102/**

2/ Une justice pleine de compassion (dans certains cas) : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/la-condamnation-de-remi-martial-maire-de-leves-est-confirmee-en-appel-mais-la-sanction-est-allegee_14374411/

Preuves qu'a Chartres, la dévotion et la fidélité, sont toujours payantes, et récompensées » part et pour, certaines personnes ».

Mais mauvaise nouvelle pour la « **triade locale**« , **l'Association Anticor a récupéré son agrément**, et **un nouveau référent pour le 28,** devrait être nommé, il va de soit que son prédécesseur tiendra les dossiers, à sa disposition, des ***nuits banches*** pour certains-nes, en perspective, **mais pas que !**

De continuer, les principales pièces visant à prouver l'innocence de l'ex référent **Anticor**, **remises à son Avocat,** ont presque toutes disparues lors du procès ? (imprimés où enregistrements), des **preuves irréfutables** qui ont été soigneusement écartées… **par qui ?**, des pièces essentielles censées figurer au dossier, remplacées par « **d'utiles questions**« (inaliénables en droit), portant sur… son état de santé physique générale (?) Si les voies du Seigneur sont impénétrables, parfois, celles de la justice ne le sont pas moins.

Suite, disparition également, de la main courante déposé par le référent, au **commissariat de Chartres, bien avant les dépôts de plaintes des deux « petites mains » du maire de Chartres,** faisant suite à une **virulente agression verbale à l'encontre**

du référent, pour menaces physique sur sa personne, et ou figure cette phrase « ***ont va bien s'occuper de vous*** » ?

Il est également fait allusion, **sans aucune preuve réelle et sérieuse**, de l'utilisation « **d'un brouilleur d'ondes** » **mais alors (question)…, comment le Dircab du maire a t'il réussi à enregistrer ?**

La peur d'éventuelles « **représailles** » de l'ex-référent **Anticor,** à poussé les plaignants **à dicter** une surprenante demande au **TGI**, « qu'il lui soit **INTERDIT** (durant 5 ans) de porter une arme, où objets pouvant être considérée comme tel ». Pour lui et l**'article 11 de la déclaration des droits de l'homme**, ***la parole et les écrits sont les meilleurs armes au monde.***

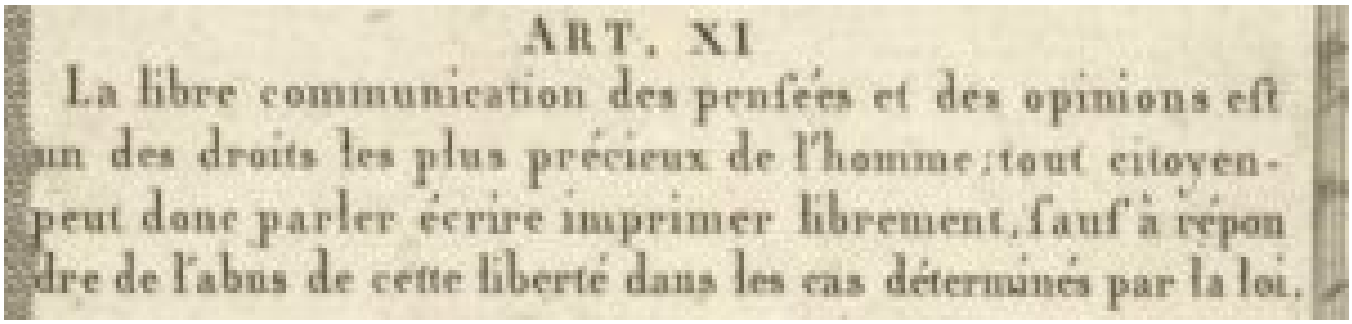

ART. XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler écrire imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

De poursuive, Une interdiction d'être **référent Anticor** durant le même laps de temps (alors que sa lettre de démission **LR/AR** datée du **04/07/2023**) **devait en pratique** (et normalement) **être au dossier** (?)

Il est également condamné à verser des indemnités financières aux **2** plaignants, alors même, que sa situation financière à été **divulguée publiquement à l'audience**, y compris à la presse locale, (ne manquait plus, que la fanfare et les majorettes)

par le **TGI** , qui, sans contestation possible et **pour mémoire**, **était parfaitement connue des Juges et assesseurs** !

Autant de zones d'ombres et de dérapages, dans **un procès hors du commun**, et selon les sources de **MédiaChartres**, le maire aurait aussi de « **très bons contacts** » (grâce à un **Directeur** de lieux culturel de la ville), auprès de la **cour d'appel de Versailles** (et c'est sans compter sur l'indéfectible dévouement de ses pantouflards multiservices). CQFD

L'ex-référent **Anticor** garde une détermination sans faille, (**ici**) **contrairement à d'autres qui baisse les bras**. Emprunt de modestie et de philosophie, il ajoute, toujours chercher du positif dans le négatif, comme dans cette citation de ***Cicéron*** » **C'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis**« . Il rappel que **Chartres est le berceau de la résistance en France** grâce au courage exceptionnel d'un homme **– Jean Moulin-,** il souhaite perpétuer (*jusqu'à son dernier souffle*) son exemple en prenant le statut de « **lanceur d'alerte**« pour continuer ses combats, comme d'autres avant lui (voir ci-dessous) et a même trouvé un hymne pour sa motivation : **https://www.youtube.com/watch?v=kv57Kyqpj5o**

Une liste, non exhaustive : (cliquer sur les Noms des affaires en **bleu**, pour en savoir plus)

Julien Assange « **à créé Wikileaks**« , **Daniel Ellsberg** « **Pentengon Papers**« , (**en France**) : **Olivier Marleix** « **Enquête sur la vente d'Alstom** » **Denis Robert** « **Clearstream**« , **Irène Franchon** « **Scandale du Médiator** » **Olivier Thérondel** « **Affaire J. Cahuzac**«

Les **lanceurs d'alerte**, ont fait gagner un temps précieux à la justice, et méritent un minimum de reconnaissance, ils peuvent désormais compter sur de nombreux soutiens.

https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20(ASLA)%20est%20n%C3%A9e%20en

En France, la loi « Sapin » et « Sapin II » a renforcé le statut des lanceurs d'alerte.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033558528/2024-05-07/

Au Sénat :

https://www.defenseurdesdroits.fr/la-protection-des-lanceurs-dalerte-en-france-rapport-bisannuel-2022-2023-697#:~:text=Le%20D%C3%A9fenseur%20des%20droits%20publie%20tous%20les%20deux

https://www.senat.fr/lc/lc312/lc312.html

L’ex-référent **Anticor**, est adepte de la **philosophie Asiatique**, et des citations qui l’illustre, il a ressèment envoyé un mail à son Avocat, dès la réponse reçue, il nous en transmettra copies.

Pour MédiaChartres, vouloir donner des leçons de civisme et de démocratie, aux pays totalitaires est une bonne chose, mais la France, en soutenant la gangrène politique, ne ferait-elle pas mieux de commencer à faire appliquer et respecter sa constitution ?

Et de rappeler à tous : À voir où à revoir (révision).

https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=%27article+11+de+la+D%c3%a9claration+de+1789&mid=E53809499014C0B48E62E53809499014C0B48E62&cvid=E61CCBE714F2457A9CECAB2790171549&FORM=VIRE

Martine Leroy

RÉVOLTE !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Un vent de révolte force 10, souffle sur la ville de Chartres, MédiaChartres sait pourquoi, et en voici la raison.

Après une « **nébuleuse expérience** » judiciaire, concernant l'abatage de marronniers boulevard de la Courtilles, le « **Régent** » de la ville, a contourné sournoisement le problème, en faisant raser les arbres de la place servant l'été, de salutaire zone d'ombre aux clients (locaux et touristes) des terrasses, des divers restaurateurs, côté portail Sud, ***en pleine nuit***, pour évier les gêneurs (riverains, écologistes, associations diverses, journalistes) etc.

© MédiaChartres

Et le pire reste à venir, CQFD

Vie en communauté, tous concernés

Un fait divers, qui n'est pas passé inaperçu, dans les Médias, qui ne sont pas dévolus au dicta de la commune, large répercutions également, sur les réseaux sociaux. Reflet d'une ville totalement « apaisée » […]

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/ils-vont-etre-remplaces-par-des-parasols-l-abattage-des-arbres-du-parvis-de-la-cathedrale-de-chartres-fait-polemique-3038957.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20241001&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1013192

et : https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/c-est-ec-urant-dix-arbres-abattus-en-pleine-nuit-par-la-mairie-pres-de-la-cathedrale-de-chartres-en-bras-de-fer-avec-les-ecologistes-3041090.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20241003&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1014583

Une décision prise en catimini, mais qui a quand même reçu la « *bénédiction* » de la Préfecture ?

Le temps rappellera à ces ***marchands du temple***, que des exemples sont encore bien visibles, des « **bénéfices** » des dalles miroirs, dans le centre ville !

Voici à quoi ressemble aujourd'hui, les belles dalles « d'origines diverses » (avant/après).

L'Egypte a eu ses dix plaies, pour Chartres, il semble que la sentence soit beaucoup plus lourde (…)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Dix_plaies_d'%C3%89gypte

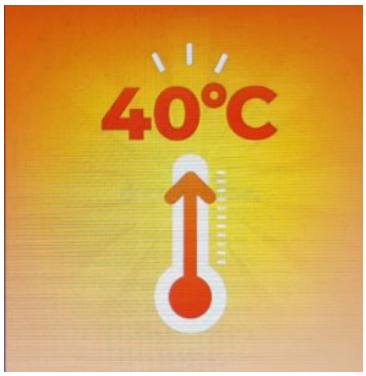

Difficile d’imaginer, le pourtour de la Cathédrale en plein été, fleurtant avec les 40°, et la réverbération du sol qui amplifie le phénomène, et ce n’est pas quelques parasols, aussi beaux et couteux soit t’ils, qui changeront grand chose.

Prix moyen, entre 1500 et 7000 €

Qui va payer ?

Pour MédiaChartres, il ne fait aucun doute, que des contreparties ont été proposées aux commerçants, indemnités financières pour perte d'exploitation, exonération durant… (?) de droit de terrasse, financement des parasols, pour ne citer que ceux-ci.

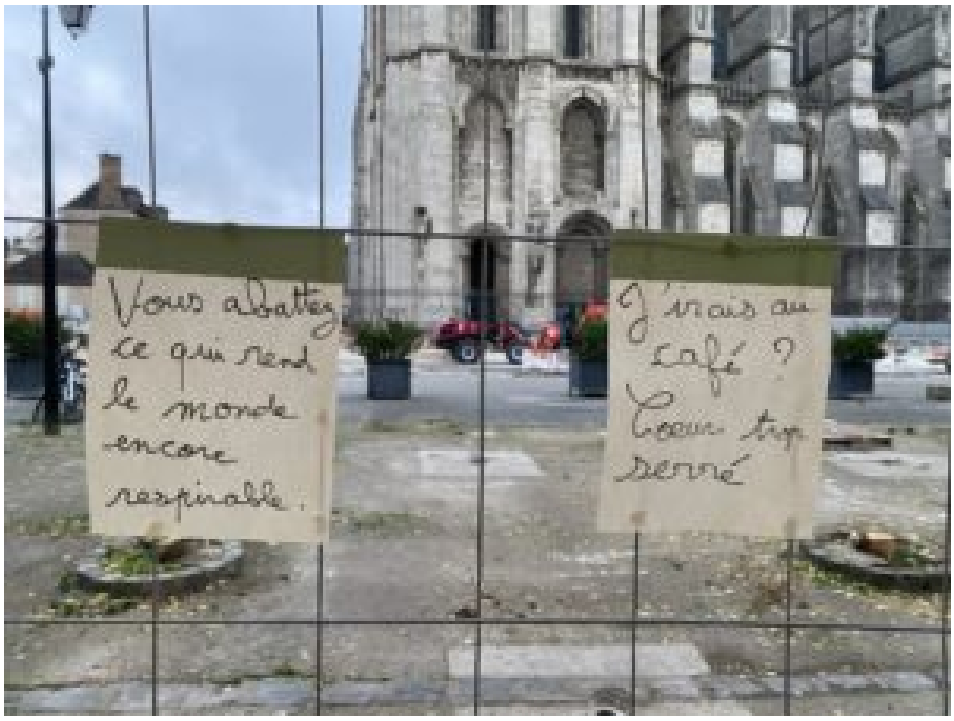

Il reste dans l'esprit des Chartrainsnes, des mots très forts comme : désolation, consternation, incroyable, ironie, désabusé, frustration, écœurement et d'autres.

Sentiment de toute puissance et d'impunité totale, le maire est seul et enfermé dans son déni total, de démocratie.

Pas sûr !

Clara Hirch

PARKING (S)

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Comme la constaté **MédiaChartres**, nul automobiliste ignore à ce jour, les difficultés (pléonasme) de stationnement en surface, dans Chartres et sa périphérie immédiate. Certains vont rétorquer, que la ville est la mieux dotée de France (?) en matière de stationnements… souterrains, gérés par des sociétés privées et à quel prix !

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/le-prix-du-parking-a-chartres-est-superieur-a-celui-de-monaco-la-politique-budgetaire-de-la-ville-cristallise-les-critiques-2957078.html

Pour plus de précisions : https://www.q-park.fr/fr-fr/villes/chartres/c%C5%93ur-de-ville/

Le plus extravagant, à part les tarifs, c’est évidemment les priorités accordé a ses sociétés privées au détriment du bien-être, du reste de la population.

EXEMPLES :

obligation de céder la priorité, ou feux tricolore à discrétion ?

Ceci pour démontrer, le nombre de parkings « outdoor » gratuits, aujourd'hui disparu !

LISTE : Blvd Chasles, Place des Epars, place Jeanne D'Arc, Blvd de la résistance, Place Pasteur, place Jean Moulin, place Marceau, la gare, etc. Des centaines de suppressions qui ont irrémédiablement, avec le temps, condamné le centre ville et les petits commerces, (et encore de nos jours).

La gare, le parcotrain, Boulevard Foch, porte Guillaume, Boulevard Clémenceau, porte Morard, et appelé à disparaitre prochainement, le parking des 3 détours !

© MédiaChartres

en profite également pour mettre les choses au point sur le budget de fonctionnement du Compa. « Il n'est pas de 1,2 million d'euros, comme j'ai pu l'entendre, mais de… 175.000 € ». Soit près de dix fois moins… ■

PARKING ET CATHÉDRALE. Le projet du maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, de construire un parking sous les jardins de l'évêché, ne fait pas réagir que les élus d'opposition *(lire notre édition d'hier)*. Du côté des amoureux du patrimoine, et plus particulièrement de la cathédrale Notre-Dame de Chartres, l'inquiétude est perceptible. Surtout depuis que la cathédrale de Montauban a été victime d'importantes fissures, en octobre 2020, peu de temps après le lancement du chantier d'un grand parking souterrain à ses pieds. Depuis, la cathédrale a été fermée au public. Le résultat des expertises est attendu pour la fin de l'année. ■

UN EURÉLIEN À LA UNE. Faire la Une du quotidien sportif *L'Équipe*, c'est assez exceptionnel pour un athlète d'Eure-et-Loir. Le

Les « restes » du parking Porte Morard, occupé par les véhicules du chantier en face !

Blvd Clémenceau, occupé par les véhicules d'un tournage !

Après avoir abandonné, le projet de téléphérique, le maire prévoyait, un parking sous le jardin de l'évêché (toujours inaccessible au public, à ce jour ?).

D'autres […], non aucun problème de stationnement en surface, même en plein centre !

Mais, l'esprit de famille, c'est important.

a venir !

Sélections, dans les archives MédiaChartres

MédiaChartres apporte la preuve, qu'à Chartres ville, les habitants ne sont pas forcement tous traités de la même façon. *CQFD*

Joël Drouin

INSATIABLES !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Indiscrétions de **MédiaChartres**, sur les représentants des **66 communes**, qui constituent le socle de « **Chartres Métropole** » avec un délégué par commune (fixé par arrêté préfectoral) et forme le « **Conseil communautaire**« . Ce dernier c'est réuni ce jeudi 12 septembre, salle Fulbert au sein du pôle administratif (Place des Halles à Chartres).

https://www.chartres-metropole.fr/conseil-communautaire/seances

Il est à noter, que **le Président** est (pour reprendre une chanson du duo, Stone et Charden) comme le prix des allumettes **… il ne change pas, et ce, depuis sa création ! Les objectifs non plus d'ailleurs […]**

Il aura fallu les conseils avisés, dans le dernier rapport de la cours régionale des comptes (**CRC**), pour enfin rationnaliser (en les mutualisant), « **certaines dépenses publiques**« . mais le compte n'y est pas, par de nombreux aspects, des dépenses et investissements du regroupement des maires ou adjoints, sur la réelle utilité de certains investissements, qui profitent le pus souvent et le plus, directement ou indirectement, à la seule commune de Chartres ville, et à ses « amis-es » !

Souvenez-vous : https://mediachartres.fr/2022/07/19/sem-spl-la-saga/

Les attributions des subventions aux autres membres de l'Agglo, s'opèrent en fonctions de plusieurs critères. Selon les sources de **MédiaChartres**, il devient insupportable pour une majorité, de voir la « **soumission** » et le « **copinage**« , obtenir les plus grosses.

Les investissements et travaux du **BTP,** doivent forcément être réalisés par les sociétés (cliquez) « **partenaires**« , condition Sine-qua-non, imposée par le vote de la garde rapprochée du président.

Les nombreux satellites de **Chartres et Chartres métropole**, permettent un endettement constant et exponentiel, grâce à un habile « **jonglage financier** » d'une structure à une autre, un système bien rodé, qui permet à **un** des **15 vices présidents** (il faut au moins cela), d'annoncer un bilan positif pour la Sté qu'il pilote et qui voit « **enfin** » la lumière ?

Mais de la, à se prendre pour **John Belushi**, dans le film Les « **Blues Brothers**« , il ne faut peut-être pas exagérer !

(si vous voulez, vous aussi, voir la lumière ?)

https://www.facebook.com/GulliTV/videos/les-blues-brothers-voient-la-lumi%C3%A8re-les-blues-brothers/434264806013911/

https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html

Le quotidien local, entièrement dévoué aux actuels élus-es, à relaté (**version édulcoré**) « **une partie de la réunion**« , dans son édition du samedi 14 dernier en page 8. L'avantage pour les rédacteurs/pigistes et autres, c'est que les articles arrivent désormais, livrés « **clé en main** » à la rédaction, qui n'a plus qu'a faire un « **copié/collé**« .

Les noms des satellites de l'Agglomération, figurent en bas de page, mais **pas les noms des personnes qui les gèrent** (adjoints-tes de mairies) qui disposent ainsi, de substantiels et confortables revenus de salaires complémentaires, mais **… es bien légal ?**

https://www.elections.interieur.gouv.fr/comprendre-elections/pour-qui-je-vote/comment-cumul-des-mandats-est-il-limite

Pour **MédiaChartres**, il ne fait pas de doute, que dans le contexte politique et la situation financière de la France, (et malgré l'élaboration du budget 2025 de M. Attal)**, sans augmenter les impôts ?** notre pays va traverser une grosse zone

de turbulence financière, sur une longue période, qui va inexorablement avoir des répercutions, à moyens termes, sur les dotations aux collectivités locales, et un millefeuille qui va peut être finir par ressembler à une crêpe Bretonne.

https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables-associes/les-collectivites-locales-depensent-toujours-plus

Certes, ce n’est pas la crise de **1929** ou **2008**, mais cela y ressemble et généralement, les mêmes problèmes, produisent les mêmes effets, une **austérité maximale** d’un gouvernement…provisoire.

Sylvie Muller

Et **MédiaChartres** se réjouit;

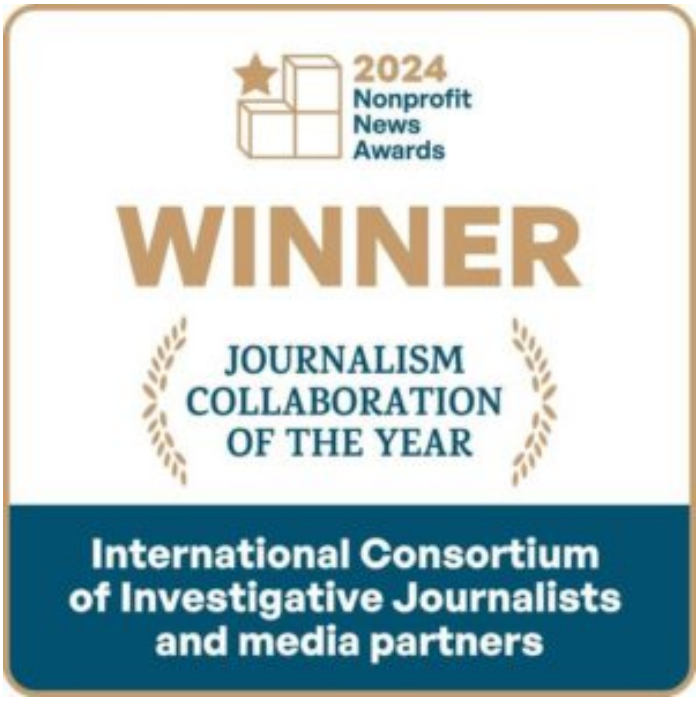

PARLONS CHIFFRES !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Suite à la distribution dans les boîtes à lettres, du nouveau « **Rapport d'activité 2023** » (où comment la municipalité gère votre argent), en réponse et comme chaque année, **MédiaChartres** fait un point sur les finances locales, avec l'aide de ses confrères de :

Contribuables Associés

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Voici pour l'année 2022, des chiffres qui ont évidement évolués en deux ans, mais pas forcément de façon favorable et dans le bon sens (bien au contraire) !

Commune : Chartres (28000)

Département : Eure-et-Loir (28)

Population permanente : 39 698 habitants

Population totale : 40 541 habitants

Maire (depuis mai 2020) : *Monsieur Jean-Pierre GORGES*

Mention globale :

Les données analysées dans l'Argus des communes de Contribuables Associés correspondent aux dernières publications de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances.
Ces données correspondent à l'année 2022, année de parution la plus récente. *Voir la méthodologie* .

Notes de la commune

Note de dépenses

7.2 /20

Dépenses de la commune : 1 356.2 €/habitant

Médiane des communes de même taille : 1 220.9 €/habitant

– Cette note correspond aux dépenses de fonctionnement.
Tous nos calculs prennent en compte la population totale de la commune (résidents secondaires inclus).

Note de santé financière

2 /20

Ratio de santé :**464.5**

Médiane des communes de même taille :**328.8**

- **Détails**

Note	Ratio	Médiane	
Autofinancement	**10.5/20**	**93.7**	**94.2**
Endettement	**2/20**	**191.5**	**62.5**
Coûts fixes	**14.9/20**	**54.6**	**60.8**
Pression fiscale sur les particuliers	**6/20**	**124.7**	**106.3**

Vert : Bon | **Orange**: pré-alerte | **Rouge**: alerte

En Septembre 2023, l'endettement à Chartres par habitant,

est supérieur à 3300 € !

La finance, c'est aussi au niveau national, regardez la vidéo (ci-dessous)

https://www.youtube.com/watch?v=hcKZ6lXvy-I

- **Le nouveau gouvernement, devra faire preuve d'ingéniosité, de rigueur et avoir beaucoup de chance, pour éviter le naufrage, il en est de même pour Chartres/Agglo.**
- Le coût du « **millefeuilles administratif** » sera forcément, à un moment donné, dans le débat, Il suffit de prendre connaissance du rapport de Monsieur **Boris Ravignon** en date du **29 mai dernier.**
- **https://presse.economie.gouv.fr/remise-du-rapport-de-boris-ravignon-sur-le-cout-du-millefeuille-administratif/**

- **FICHE N° 2.4**
- **INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES (EPCI À FP)**

. 1 –**Indemnités de fonctions**

Principe général

Aux termes de l’**article L 5211-12 du CGCT**, les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d’un syndicat de communes, d’une communauté de communes, d’une communauté urbaine, d’une communauté d’agglomération et d’une métropole **pour l’exercice effectif des fonctions de président et de vice-président** sont déterminées par un **décret en Conseil d’Etat** par référence au montant du traitement correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.

L’indemnité versée au président du conseil d’une métropole, d’une communauté urbaine de 100 000 habitants et plus, d’une communauté d’agglomération de 100 000 habitants et plus et d’une communauté de communes de 100 000 habitants et plus peut être majorée de 40 % par rapport au barème précité, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d’être allouées aux membres de l’organe délibérant hors prise en compte de ladite majoration.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l’enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l’indemnité maximale pour l’exercice effectif des fonctions de

président et les indemnités maximales pour l’exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l’application des deuxième et troisième alinéas de l**‘article L. 5211-10** à l’organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des **III à VI de l’article L. 5211-6-1**, soit **au nombre existant de vice-présidences** effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.
De manière dérogatoire, l’indemnité versée à un vice-président peut dépasser le montant de l’indemnité maximale prévue au premier alinéa de l’article précité, à condition qu’elle ne dépasse pas le montant de l’indemnité maximale susceptible d’être allouée au président et que le montant total des indemnités versées n’excède pas l’enveloppe indemnitaire globale définie au deuxième alinéa.
Lorsque l’organe délibérant d’un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.
Toute délibération de l’organe délibérant d’un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d’un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d’un tableau annexe récapitulant l’ensemble des indemnités allouées aux membres de l’assemblée concernée.
Ecrêtements
Le membre d’un organe délibérant d’établissement public de coopération intercommunale titulaire d’autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d’administration d’un établissement public local, du Centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d’administration ou au conseil de surveillance d’une société d’économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut recevoir, pour

l’ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d’indemnités de fonction supérieur à une
fois et demie le montant de l’indemnité parlementaire telle qu’elle est définie à l’article 1er de l’ordonnance
n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l’indemnité des membres du Parlement.
Ce plafond s’entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.
1
Lorsqu’en application des dispositions de l’alinéa précédent, le montant total de rémunération et d’indemnité de
fonction d’un membre d’un organe délibérant d’établissement public de coopération intercommunale fait l’objet d’un
écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d’un organe
délibérant d’établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.
Les dispositions propres aux différents type d’EPCI à fiscalité propre
(**communautés de communes, communauté urbaine**) sont précisées ci-après :
. 2 –**Le calcul des indemnités**
Les indemnités maximales votées, en application de l’article L. 5211-12, par les organes délibérants des communautés de communes pour l’exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées
en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la
fonction publique les barèmes suivants – le montant

mensuel correspondant à l'indice brut 1027 s'élève à 3 889,40
euros :
2.1 **PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**
POPULATION
TAUX EN %
De l'indice 1027
Montant en euros
valeur du point au 01/01/2020 : 4,686025
Président Vice-président Président Vice-président
Moins de 500 12,75 4,95 495,9 192,53
De 500 à 999 23,25 6,19 904,29 240,75
De 1 000 à 3 499 32,25 12,37 1254,33 481,12
De 3 500 à 9 999 41,25 16,50 1604,38 641,75
De 10 000 à 19 999 48,75 20,63 1896,08 802,38
De 20 000 à 49 999 67,5 24,73 2625,35 961,85
De 50 000 à 99 999 82,49 33,00 3208,37 1283,5
De 100 000 à 199 999 108,75 49,5 4229,72 1925,25
Plus de 200 000 108,75 54,37 4229,72 2114,67
Les conseillers communautaires peuvent aussi percevoir des indemnités de fonction dans les situations suivantes :
– communautés de communes de moins de 100 000 habitants (par transposition de l'article L. 2123-24-1, II du CGCT) : pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller, l'indemnité est au maximum égale à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ; elle est comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et vice-présidents en exercice ;
– les conseillers communautaires délégués (par transposition de l'article L 2123-24-1-III du CGCT peuvent
percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire du président et des vice-présidents.
2

Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des communautés urbaines pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en
appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la
fonction publique les barèmes suivants :

2.2 PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMUNAUTES URBAINES

POPULATION

TAUX EN %

De l'indice 1027

Montant en euros

valeur du point au 01/01/2020 : 4,686025

Président Vice-président Président Vice-président

De 20 000 à 49 999 90 33 3500,46 1283,5

De 50 000 à 99 999 110 44 4278,34 1711,34

De 100 000 à 199 999 145 66 5639,63 2567

Plus de 200 000 145 72,5 5639,63 2819,82

2.3 INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

POPULATION

(nombre d'habitants)

TAUX MAXIMAL

(en % de l'IB 1027)

INDEMNITE BRUTE

(en euros)

De 100 000 à 399 999 habitants

(Art. L. 5215-16 et L. 5216-4 du CGCT) 6 233,36

De 400 000 habitants au moins

(Art. L. 5215-17 et L. 5216-4-1 du CGCT) 28 1089,03

Communautés de moins de 100 000 habitants :

conseillers communautaires (Art. L. 2123-24-1-II du CGCT)

6

(dans l’enveloppe président +
vice-présidents)
233,36
Ensemble des communautés :
conseillers communautaires délégués (Art. L. 2123-24-1-III du CGCT)
indemnité comprise dans l’enveloppe budgétaire président + vice-
présidents

. 3 -Enveloppe globale – Modulations

La population à prendre en compte pour le calcul des indemnités de fonction présenté plus haut est le chiffre de la
population totale authentifiée avant le dernier renouvellement des assemblées locales. En l’espèce il convient de
retenir celui de la population totale des communes au 1 er janvier 2020.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art. 95 a créé un article codifié 5211-12-2 au CGCT qui prévoit que
« dans des conditions fixées par leur règlement intérieur, le montant des indemnités de fonction que l’organe
délibérant des établissements publics de coopération intercommunale de 50 000 habitants et plus alloue à ses membres
peut être modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des
commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des
membres, la moitié de l’indemnité pouvant lui être allouée ».

. 4 **-Transparence**

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art. 92 a créé des dispositions codifiées à l’article L 5211-12-1 du

CGCT .
Celles-ci imposent que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité
propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient
les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout
syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première
partie ou filiale d'une de ces sociétés.
Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de
l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

- *Pour Chartres Agglomération Métropole, concernant les rémunérations du président, et de la quinzaine de vice-présidents (beaucoup, sont déjà maire et cumul), le seuil est toujours maximal.*
    - Des chiffres, qui permettent de mieux comprendre, les « vocations politiques spontanées » et « l'altruisme » de tous ses braves gens […]

    -
    - Dans ce labyrinthe de chiffres, soulignons, qu'il n'est fait allusion nul part, aux nombreuses SEM, SPL et divers, des « filiales« , pourtant TOUTES administrées par des adjoints/tes ou vice président de l'Agglo […], et donc, insidieusement

sous la tutelle du maire/président de l'agglomération ? https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315

- Pour **MédiaChartres**, comme pour beaucoup, concernant « **la vie rêvée des anges** » il va certainement falloir patienter encore très longtemps.
- **en attendant.**

Sylvie Muller

NO LIMITS !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Constat **MédiaChartres**, c’est une certitude, aucune limite à la bétonisation de **la Ville de Chartres et de sa proche banlieue**. De nouveaux projets et chantiers, voient partout le jours de façon ininterrompus, malgré la grave crise qui touche le secteur ?

https://monimmeuble.com/actualite/crise-du-logement-neuf-le-marche-seffondre-au-2eme-trimestre-2024

Et un maximum « d’humour » (noir)

Et bien d’autres…

A Chartres, les habitants auront très bientôt, l'impression de vivre en **2100,** en marchants où roulants sur les principaux boulevards et axes, cibles des promoteurs et du **BTP.**

Principales argumentations commerciales de vente : la proximité, les commodités et le ***panorama*. (?)** mais là, **MédiaChartres** émet des réserves. Comme sur le projet de construction de « ***magnifiques appartements de rêves*** » en place de l'ex caserne de pompiers,, Boulevard Clémenceau, avec la promesse d'une » ***superbe vue imprenable*** » sur […] Alors, nous avons testés pour eux, les possibles champs de visions, et du « ***confort de vie***« , des futurs potentiels résidents, sous différents angles et voici ce que cela donne :

Pour ce qui concerne la vue « **tronquée** » par les arbres, cela n'a jamais été un handicap pour les projets du maire et ses « partenaires », il à déjà démontré que les recours juridiques, concernant l'abattage des arbres urbains, était chez lui, une « **spécialité** » (dixit, le procès de la chambre des métiers) **https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/les-trois-marronniers-centenaires-de-chartres-au-c-ur-d-une-longue-bataille-juridique-abattus-2925387.html**

©

MédiaChartres

Voyons cela, de plus près

Pas franchement idyllique, canisette (crotoire), arrêt de bus, poubelles, arbres (masquant l ‘horizon), passage incessant de véhicules (**VL/PL plus de 7500 jours**), **parfait**

pour une bonne cure de CO^2, sans oublier les nuisances sonores

Pour mieux appréhender et apprécier, une « opportunité unique » sur la santé (voir les liens) ci-dessous :

https://www.aprico.fr/news/canisette-pour-chiens-mauvaise-solution-pour-les-dejections-canines

https://www.sciencesetavenir.fr/sante/cerveau-et-psy/vivre-pres-des-grands-axes-routiers-augmente-le-risque-de-demence_109463

Rappel, sur ce même boulevard un projet immobilier de la Ville avait déjà été retoqué, par le tribunal administratif d'Orléans, suite à une plainte/recours de riverains.

Qu'importe, des solutions sont toujours possibles à Chartres, et de fait, deux incendies ce sont déclarés, rendant le site dangereux et « **forçant** » la Ville à prendre (**certainement, à regret**) un arrêtè de dangerosité, avec **obligation de destruction !**

le projet

Mais ce n’est pas terminé, après avoir fait « **place nette**« , le parking qui jouxte le « **rasage gratis**« , à certainement du souci à se faire, et idem pour le reste du boulevard ! **Les grosses sociétés de BTP ne se sont pas implantées à *Chartres et son agglomération*, pour y admirer le paysage.**

Ils servent à rendre,

Alice Cellier

MédiaChartres

Celle-ci, devrait en contrarier qelques uns, et pour cause !

https://www.anticor.org/2024/09/05/lassociation-anticor-retrouve-son-agrement-anticorruption/

Petits rappels : MédiaChartres

https://mediachartres.fr/2023/04/03/rebondissement/

https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/

https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/

La nomination par l’**Elysée**, d’un nouveau **premier Ministre**, va changer complètement la donne pour beaucoups, à commencer par les collectivités locales qui vont être à la diéte, du « **Comme j’aime** » sûr mesure ! Et les plus endêtés, vont devoir se serrer la ceinture. **Le Monsieur Houdini (comptable et magisien) de Chartres/Agglo, va devoir se surpasser !**

https://www.lemondedesartisans.fr/actualites/le-secteur-du-batiment-entre-clairement-dans-la-crise

DESTRUCTION !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres et les cinéphiles connaissent, les nombreux films faisant référence au mot « **PONT**« , le plus connu étant sans conteste,

celui-ci :

Mais à Chartres, un pont n'est pas loin de lui ravir la vedette.

Peut-on faire n'importe quoi et n'importe comment, aux abords de sites classés ou historiques ?

Même quand on est **une filiale** de la mairie ou de l'agglomération (***SEM, SPL et autres***), qui se délivre (à elle même) ses permis de démolir et de construire, qui réalise ses fouilles archéologiques et valide ses « **propres dossiers**« , qui rachète des biens privés (ORI et autres), transforme d'autorité, des espaces publics en biens privés, qui modifie le **PLU** à la demande, ***etc.*** ! – Mais, ne sommes-nous pas, jamais aussi bien servi, que par nous-mêmes ?

- **Les sites protégés sont des espaces géographiques qui font l'objet d'une réglementation spécifique pour assurer la conservation de la nature et du patrimoine[1][2]. Il existe 3 types de sites protégés en France :[1]**

- Les abords des monuments historiques, qui sont soumis à l'avis de **l'architecte des Bâtiments de France** pour toute modification, (qui engage sa responsabilité).
- **https://www.bing.com/search?pc=MOZI&form=MOZLBR&q=architecte+batiment+de+france+Chartres+28000**
- Les sites patrimoniaux remarquables, qui regroupent les anciens secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine[3][4].
- Les sites classés ou inscrits, qui sont reconnus pour leur intérêt scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire[5].

Une question, que ne cherche même plus à se poser, « **le club** » de **la mairie et de l'agglomération de Chartres**, dans ses innombrables **frasques délirantes immobilières,** ainsi, que **les sociétés de BTP réalisatrices** (régulièrement et toujours les mêmes) !

Les sociétés « **fétiches** » des décideurs […], **c'est tout… sauf du hasard** ! D'après nos sources, les « **commissions** » « **rétrocessions**« , « **cadeaux** » (en tous genres), « **cash** » ***etc.,*** rien n'échappe à la vénalité des donneurs d'ordres ! Mais dans une même mesure, rien n'échappe non plus aux services de l'État chargés de « **débusquer** » les profiteurs des « **systèmes** » (y compris, les comptes ouverts dans les paradis fiscaux), alors quand en plus, ils reçoivent un gros coup de mains par le biais de **signalements**, **c'est le jackpot assuré** ! **https://www.ccomptes.fr/fr/communiques-presse/la-chambre-regionale-des-comptes-pays-de-la-loire-donne-la-parole-aux-citoyens**

AFA

Agence Française Anticorruption

HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

Cour des comptes

Chambres régionales
& territoriales des comptes

À SAVOIR, POUR RAPPEL ET IMPORTANT :

https://www.ccomptes.fr/fr/communiques-presse/la-chambre-regionale-des-comptes-pays-de-la-loire-donne-la-parole-aux-citoyens

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le projet est en tête du maire/P. de l'Agglo (et de lui seul), histoire de ne pas être à la ramasse d'autres villes Françaises, imaginez… Chartres avec : une piscine olympique, un complexe couvert multifonctions (dernière génération), un parc des expositions flambant neuf, et des déplacements urbains en « **pédalos**« , ça ne cadrait pas ! De quoi être la risée, in the Word (CQFD).

BHNS

mini MiR Multi-usages

D'où les incalculables (**en nombres et en coût**) chantiers et travaux, du futur bus à haut niveau de services ? (un genre de **mini-mir**, en sorte), il faudra certainement prévoir un coût d'accès, à « **super bus**« , plus élevé que celui qui fait la même chose aujourd'hui, la durée de l'amortissement des

travaux, de l’achat des véhicules, des formations, s’étalera sur des décennies et aux frais… des contribuables.

À noter, que pour l’achat des véhicules de services et de matériels, certains sont gratifiés, en qualité « **d’apporteur d’affaires**« , d’une rémunération allant de « **3 à 5%** » du montant global de la commande (**déclarée, or not ?**)

DSF
Direction des Services
Fiscaux

La société de **BTP** qui réalise **le chantier Porte Morard/boulevard de la Courtilles,** cumule les gaffes ! Aucun signalement visible, indiquant aux piétons qu’ils vont tomber dans un cul-de-sac, sur le trottoir devant le Château d’If, car aucun passage protégé provisoire n’a été mis en place, le piratage (raccordement électrique) devant la porte d’entrée du Château, et le plus inimaginable, aucune étude de sol, de recherche de plans où de vérification de la part de l’architecte de la société (si toutefois, il en existe un ?).

Perforer les bords de l’Eure, pour implanter des tubes de 13 mètres de longueur et de 50 cm de diamètre, devant servirent à supporter la future passerelle en bois, surement destinée à mieux apprécier les boulevards bétonnés de la Ville ? Mais percer un trou sur une cavité (**pourtant bien visible**), met en péril la structure du pont d’accès au Château, qui menace de s’effondrer ? La voûte a été provisoirement maladroitement étayée, les propriétaires ont fait réalisé un constat d’huissier, et auraient bien aimé être informés en détail (au minimum), de **l’ensemble** du projet.

©

MédiaChartres

Pour rappel : https://www.village-justice.com/articles/Acces-riverains-publique-liberte,10370.html

indemnisations : https://www.lemoniteur.fr/article/quelle-indemnisation-est-prevue-pour-le-riverain-d-un-chantier-d-ouvrage-public-qui-subit-des-nuisances.1297729

Des solutions sont à l'étude (en catastrophes), peut-être par « **un adjoint de la mairie**« , (architecte de profession ?).

Pour **MédiaChartres**, les « **affaires** » se cumulent, chaque jour d'avantages et devraient, en toute logique, se terminer **très vite** !

À VOIR…

Martine Leroy

TRÈS CHERS…

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres tient à rendre « **hommage**« , à l'inventivité des services financiers de la ville de Chartres et de son agglomération. Car ils peuvent se targuer d'êtres les inventeurs de nouveaux métiers et champions de l'innovation ! (*)

19 Rue Théophile Chollet, 45000 Orléans · 02 38 24 09 24

Les efforts pour faire passer les dépenses et autres investissements (**de plus en plus énormes**), injustifiables et sans véritable caractère d'urgence, sont sans limites, mais pour avoir une meilleure idée de la situation (**désespérée, mais… pas grave ?**), un résumé de nos confrères de **FR3 Centre** :
https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/le-prix-du-parking-a-chartres-est-superieur-a-celui-de-monaco-la-politique-budgetaire-de-la-ville-cristallise-les-critiques-2957078.html

Tous les maires, n'ont pas la même vision du « bien-être », des administrés :
https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/la-moitie-de-mon-salaire-finit-dans-les-parcmetres-la-hausse-des-tarifs-de-stationnement-excede-les-commercants-de-strasbourg-2766874.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR2NmbsLdmgQR5X4e5kNpDX22n-N9GP5Q9gvMpT828MjbkdMHXK5I4TqBFQ#Echobox=1683265055-4

et à contrario :

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/indre/chateauroux/on-voulait-redonner-un-souffle-aux-commercants-le-prix-du-stationnement-en-ville-de-chateauroux-va-baisser-2969678.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20240516&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b

et pour mieux cerner les contours (**avantages et inconvénients**) de **la ville de Chartres**, vous pouvez consulter le rapport de **l'Insee**, paru le **27/06/2024** : **https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-28085**

(*) Revenons au sujet principal du moment, la création de postes de » ***thanatopracteur financier*** « à **Chartres/Agglomération**. Ils interviennent sur les comptes Publics, pour les rendre « ***présentables*** « , (comme les vrais, sur les défunts) : **https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique/article/thanatopracteur-examen-d-acces-au-diplome-national**

Il suffisait juste d'y penser !

MédiaChartres, *Révision :*

https://www.fallaitpasfairedudroit.fr/images/files/Finances%20publiques/Finances%20locales/Ressources%20et%20d%C3%A9penses%20locales/Les_emprunts_et_la_gestion_de_la_trsorerie_des_collectivits_locales.pdf

Pour aller plus loin : https://news-contribuables.org/index.php/component/acym/archive/45754-collectivites-nos-petitions-remises-a-boris-ravignon?userid=910037-05032699&tmpl=component

Interminable sujet, créant : ambition, jalousie, perversion, fraude, malversation, crime et autres « *réjouissances* » du même ordre !

Moujib Kada

BRILLER !

MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

Le très fermé « **Club des Élus-es** » de Chartres Ville et Agglomération, ne rate **jamais** une occasion de se mettre en avant.

Pour **MédiaChartres,** il serait pourtant souhaitable, dans de nombreux cas, de se faire plutôt discret !

F. M. le comptable (et magicien) de : la ville/agglo et quelques autres sociétés annexes, s'acharne sans relâche, à tenter de convaincre les administrés, qu'il détient le secret de la pierre philosophale et que le trésor des Templiers était caché à Chartres (?)

Il nous affirme être en famille avec **Madame Soleil**, lire dans sa **boule de cristal** et le **marc de café,** afin de rassurer la population (…) les beaux graphiques sont omniprésents dans chacune de ses interventions (magazines où réunions), à la recherche de la courbe parfaite.

Nous apprenons (**avec bonne humeur et grand sourire**), que les « **fantasmes** » (interminables chantiers, sujets de nombreux tollés) des Élus, ont endetté les résidents pour **+ de dix longues années**, et qu'ayant atteint le plafond maximal d'endettement auprès des banques Françaises, il fallait désormais se tourner vers l'étranger (**comme**

l'Indonésie) en visite à Chartres le **7 juin** dernier et reçu comme des chefs d'états, par Monsieur ***F. Masselus…*** *Imself.*

La communication propagandiste oblige forcément les justifications de tout ordre. **Exemple :** Le chemin parcouru entre **2001** et… tiens, bizarrement le discours s'arrête à **2020 ?** (sources publiques, magazine « **votre ville** » **N° # 243** de juillet/aout 2024, page 40). L'allusion au « **merveilleux cadre de vie** » est également évoqué, **oui, mais pour qui exactement ?** (photos ci-dessous).

À lire ICI : https://www.chartres.fr/magazine-votre-ville/

Il serait même (…) de la responsabilité, de la baisse des subventions de l'État, si : le dallage des rues du centre-ville de Chartres n'a pas encore été remplacé (contrairement aux abords de la Cathédrale ?), si le jardin de l'Évêché reste désespérément impraticable et ne retrouve toujours pas, son lustre d'antan ?

Et, si certaines associations ont perdu en partie ou totalement leurs subventions, si les vestiaires de l'odyssée (piscine) sont dans un état déplorable, si les plaques des Noms des ponts en basse ville sont illisibles ou cassés, comme certains monuments, l'état de dégradation des bancs publics, les bords de l'Eure laissés en jachères, **etc** (la liste est très longue, et surtout… les priorités différentes de l'attente des habitants).

05/04/2024

©

La raison de ce grand laisser-aller « **serait**« , des budgets lavés à l'eau bouillante **90°** ? Pourtant, il est de notoriété publique, que régulièrement les cartes bleues des **Élus** et de certains **directeurs**, sont utilisées, et pas forcément à bons escients et pour l'intérêt collectif : restaurants, cadeaux, véhicules, carburant, déplacements privés (billets), et même, séjours amoureux (illégitimes) pour d'autres (aux quatre coins de la France), débouchant sur des « ***promotions canapés et augmentations substantiels de salaire*** » ! Il n'appartient **absolument pas** aux contribuables, de payer ces « **frasques** » et « ***gros écarts de conduite***« du ***pseudo-gotha local***, censé montrer l'exemple et êtres irréprochable face aux citoyens.

Que dit la loi : https://fr.wikipedia.org/wiki/Abus_de_biens_sociaux

et aussi : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9tournement_de_fonds_publics

: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039113360/2019-09-20/

MédiaChartres a réussi à se procurer des témoignages et des factures (*certaines étant fausses*), et il va surement être difficile de les justifier, devant qui de droit. De somptuaires et expansives dépenses, hors cadre légal (…)

N’étant pas la première fois, et certainement pas la dernière, les montants sont aujourd’hui plus importants et porte sur **des achats beaucoup plus conséquents…** (nous y reviendrons prochainement).

AFA
Agence Française Anticorruption

https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr

Petit rappel : (pour mémoire)

https://mediachartres.fr/2021/04/28/un-achat-pour-la-collectivite-vraiment-2/

Pour MédiaChartres, voici bien, tout le « charme » des petites villes de Province, pour passer un bon séjour, non ?

Martine Leroy